

Réf.	2020	2413-20
------	------	---------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
26.06.2020		19	14	19

L'an deux mille vingt, le 30 juin, à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents :

Mmes ARTUS, DELANGUE, DUPONT, HENNOCQ, JOAO, MAINGONNAT, MARCADÉ et NORDBERG
MM. DEGIVRY, FRAPIER, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Étaient absents :

M. CIPRES ayant donné pouvoir à Mme DUPONT
Mme DUVAL ayant donné pouvoir à Mme MARCADÉ
M. GOBLET ayant donné pouvoir à M. FRAPIER
Mme JALABERT ayant donné pouvoir à Mme DELANGUE
M. BRUNEL ayant donné pouvoir à M. SCHMIDT

Mme HENNOCQ a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID). DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000.

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20200630-2413-20-DE Date de télétransmission : 03/07/2020 Date de réception préfecture : 03/07/2020
--

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 23 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste de 32 noms comme suit :

1	M.	LE COMPAGNON	Léopold
2	M.	RONDEAU	Olivier
3	M.	CHASSELON	Ludovic
4	M.	AUBERT	Nicolas
5	MME	CORTIAL	Christiane
6	M.	RIEL	Yanick
7	M.	NICAULT	Roland
8	MME	QUIERTANT	Marie-Christine
9	M.	GUILVART	Gérard
10	M.	GIRAUD	Elie
11	MME	HUBERT	Ghislaine
12	M.	DESCLOS	Eric
13	M.	BINON	Jean-Olivier
14	M.	GUIBAULT	Christophe
15	M.	MEYER	Auguste
16	M.	SOLTANI	Thomas
17	M.	BEHR	Nicolas
18	M.	LANSSADE	Thibault
19	M.	ROBERT	Patrick
20	M.	MAURAU	Jean-Claude
21	M.	BLANC	Georges
22	M.	VACAR	Philippe
23	MME	KARCHER	Dominique
24	M.	ALVARADO	Antoine
25	M.	DIVO	Alain
26	M.	ROME	Alain
27	M.	MORGADO	Victor
28	M.	LONG	Jean-Pierre
29	M.	GUILLOU	Romain
30	M.	BOURGUIGNON	Séverine
31	MME	PEROT	Virginie
32	M.	RIVA	Jean-Michel

Pour extrait conforme,

À Fontenay-lès-Briis, le 30 juin 2020

Le Maire,

Thierry DEGIVRY.



Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200630-2413-20-DE
Date de télétransmission : 03/07/2020
Date de réception préfecture : 03/07/2020